

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**PRESENTS** : Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Patrick CISTERNE, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, Irène MAURIN, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

**ABSENTS EXCUSES** : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PEPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), David LAMANDE (pouvoir à Samuel BESOUIN)

**SECRETARE DE SEANCE** : Claude COSTECHAREYRE

**Objet : SDED – Territoire d’Energie Drôme – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Cléon d’Andran, à partir du poste ZA**

**Objet :**  
SDED  
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Cléon d’Andran, à partir du poste ZA

Délibération n° :  
02-2025

Date de la Convocation :  
20 Janvier 2025

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Dont procurations :	4
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d’Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération** : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Cléon d’Andran, à partir du poste ZA. Dissimulation des réseaux téléphoniques

**Dépense prévisionnelle HT** de Génie Civil 27 697.48 € dont frais de gestion : 1 318.93 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le Territoire d’Energie Drôme 8 309.24 €

Participation communale basée sur le HT 19 388.24 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 2 965.34 €

**Plan de financement prévisionnel : 1 453.02 €**

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 2 965.34= 1 453.02 €)

Financements mobilisés par le Territoire d’Energie Drôme 435.91 €

Participation communale 1 017.11 €

Montant total de la participation communale : 20 405.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité:

1°) Approuve le projet établi par le Territoire d’Energie Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d’Energie Drôme et Enedis.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s’engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

3°) Décide de financer comme suit la part communale

- 20 405.35€

4°) S’engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d’Energie Drôme.

5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Fait à Puy-Saint-Martin, le 30 janvier 2025  
Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la publication en date du  
30 janvier 2025  
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire

